

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Service Juridique

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

-

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

- Élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

N.B : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.